

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
Auszug aus dem Beratungsregister
du collège échevinal de CLERVAUX
Séance du 14 juin 2019

Présents E.Eicher, bourgmestre
R.Braquet, échevin
G.Michels, échevin

Absents Assiste : D. Schroeder, secrétaire
a)excusé: -
b)sans motif: -

OBJET: Règlement de la circulation - Modification temporaire du 01.07.2019 au 25.07.2019
10-12, Marbuergerstrooss à Marnach

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;
Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;
Vu le règlement communal de la circulation ;
Considérant que dans le cadre du chantier « Z.A. Marbourg », des travaux de raccordement auront lieu dans la « Marbuergerstrooss » à Marnach entre le 1^{er} juillet 2019 et le 25 juillet 2019 et ceci entre les maisons N° 10 et 12 ;
Considérant que ces travaux nécessitent qu'une voie de la « Marbuergerstrooss » à Marnach soit barrée et réservée au stationnement des engins de chantier, et ceci entre les maisons N° 10 et 12 ;
Considérant que durant les travaux, la circulation routière sera réglée par des feux de signalisation tricolores ;
Considérant que les travaux nécessitent que le trottoir se trouvant dans l'emprise du chantier devra être barré dans les deux sens aux piétons ;
Considérant qu'il est primordial d'assurer la sécurité des piétons dans la « Marbuergerstrooss » à Marnach, il y a lieu d'y installer un passage à piétons provisoire à hauteur de la maison N° 10 ;
Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des piétons qui traversent la « Marbuergerstrooss » pendant la phase du chantier, il y a lieu de barrer à toute circulation l'entrée menant vers le parking du centre commercial ;
Considérant qu'une signalisation appropriée sera mise en place ;
Considérant que l'effet de ce règlement de circulation excédera la durée de 72 heures et devra être confirmé par le conseil communal ;

décide à l'unanimité :

Art. 1. La « Marbuergerstrooss » à Marnach est fermée sur une voie pendant la période du 1^{er} au 25 juillet 2019 pour cause de travaux de raccordement effectués dans le cadre du chantier « Z.A. Marbourg » et ceci entre les maisons N° 10 et 12.



Art. 2. Pendant la durée des travaux, la circulation routière est réglée par des feux de signalisation tricolores entre les maisons N° 10 et 12 de la « Marbuergerstrooss ».

Art. 3. Pendant la durée des travaux, le trottoir se trouvant dans l’emprise du chantier est barré dans les deux sens aux piétons.

Art. 4. Un passage piétonnier provisoire est aménagé dans la « Marbuergerstrooss » à hauteur de la maison N° 10 et restera en place pendant toute la durée du chantier.

Art. 5. Dans le but d’assurer la sécurité des piétons qui traversent la « Marbuergerstrooss », l’entrée menant vers le parking du centre commercial est barrée à toute circulation jusqu’à la fin des travaux en cause.

Art. 6. La réglementation ci-dessus sera indiquée par une signalisation appropriée et restera en vigueur jusqu’à la fin du chantier dont question.

Art. 7. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l’article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 susvisée, tel que cet article a été modifié par la loi du 13 juin 1994 susvisée.

Clervaux, date que dessus. Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
(s)le bourgmestre (s)le secrétaire

